



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **4 novembre 2019**

Délibération n° 2019-3900

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron - Rillieux la Pape**

objet : **Parcs cimetières métropolitains de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape - Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public (DSP)**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

**Rapporteur** : Monsieur le Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 15 octobre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 6 novembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Laurent), Poulain (pouvoir à Mme Frier), M. Hémon (pouvoir à M. Artigny), Mmes Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Collomb, Gachet, Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Martin (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), MM. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel), Vial (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : Mme Farih, MM. Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 4 novembre 2019****Délibération n° 2019-3900**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Bron - Rillieux la Pape

objet : **Parcs cimetières métropolitains de Bron-Parilly et de Rillieux la Pape - Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public (DSP)**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 octobre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Communauté urbaine de Lyon a délégué à la Société d'aménagement urbain et rural (SAUR), par contrat de DSP en date du 22 décembre 1994 :

- la gestion et l'exploitation du parc cimetière communautaire, site de Bron-Parilly ainsi que des investissements nécessaires à son évolution,
- la conception, la construction et l'exploitation du crématorium complexe funéraire de Bron,
- la gestion et l'exploitation du parc cimetière communautaire, site de Rillieux la Pape, ainsi que des investissements nécessaires à son évolution.

**II - Historique du contrat**

Le contrat de délégation a fait l'objet :

- d'un avenant n° 1 en vertu de la délibération du Conseil de Communauté n° 1998-3524 du 21 décembre 1998. Celui-ci avait pour objet la prise en compte de la modification de raison sociale du délégataire, à la suite de la fusion-absorption intervenue entre la société CISE SA et la SAUR SA, et d'intégrer les investissements réalisés par la Communauté urbaine depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et ceux prévus au contrat réalisés par le délégataire,
- d'un avenant n° 2 en vertu de la délibération du Conseil de Communauté n° 2014-4485 du 13 janvier 2014. Celui-ci avait pour objet le transfert du contrat de la SAUR vers ATRIUM, filiale à 100 % de la SAUR regroupant les activités de gestion et/ou exploitation de cimetières, de sites cinéraires et de crématoriums. Afin de garantir la bonne exécution du contrat, la Communauté urbaine a obtenu de la société SAUR, une garantie solidaire de l'exécution des obligations conférées à ATRIUM au titre du contrat de délégation et jusqu'à son terme,
- d'un avenant n° 3 en vertu de la délibération du Conseil de la Métropole de Lyon n° 2015-0342 du 11 mai 2015, confiant la réalisation des travaux de mises aux normes du crématorium à ATRIUM et prolongeant de 4 ans la durée du contrat pour permettre l'amortissement par le délégataire de ces nouveaux investissements, portant la fin du contrat au 31 décembre 2023,
- d'un avenant n° 4 en vertu de la délibération du Conseil de la Métropole n° 2016-1495 du 19 septembre 2016, transférant à la société OGF, nouvel actionnaire de la société ATRIUM, la garantie sur l'exécution du contrat de DSP des parcs cimetières de Bron et de Rillieux la Pape.

**III - Avenant n° 5**

À un peu plus de 4 ans de son échéance, il apparaît nécessaire d'apporter quelques modifications juridiques, techniques et financières au contrat, conformément aux dispositions du code de la commande publique :

- définir les modalités de cession du contrat à une société dédiée ("société des complexes funéraires métropolitains"), et le maintien des garanties par la société mère OGF. Le délégataire souhaite en effet réorganiser sa structure de groupe en créant des filiales dédiées à l'exécution de chaque contrat. Pour la Métropole, la création d'une société dédiée facilitera le contrôle et le suivi du contrat,

- réaliser de nouveaux travaux de modernisation, notamment, la rénovation du complexe funéraire de Rillieux la Pape et la rénovation de l'arrosage automatique des 2 cimetières dans un objectif de maîtrise de la consommation d'eau,

- ajuster l'équilibre économique du contrat, qui apparaît meilleur que prévu par l'avenant n° 3, en annulant la hausse tarifaire prévue initialement en 2020 et en augmentant et simplifiant la redevance par l'instauration d'une part fixe à hauteur de 12 000 € et d'une part variable à hauteur de 3 % du chiffre d'affaires,

- définir les rôles et responsabilité de chacun au titre du règlement général de protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018,

- définir les modalités de mise en œuvre des opérations de fin de contrat ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 5 au contrat de DSP des parcs cimetières de Bron et de Rillieux la Pape en date du 22 décembre 1994 à passer entre la Métropole et les sociétés ATRIUM, société des complexes funéraires métropolitains et OGF.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant et tout acte nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 novembre 2019.**